LE POINT EN RECHERCHE

Août 2002 Série technique 02-125

ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS SAINS : POUR ASSAINIR LES MILIEUX INTÉRIEURS AU CANADA

Introduction

Au Canada, bon nombre d'environnements intérieurs étaient aussi pollués en 2001 qu'ils l'étaient 30 ans plus tôt, et ce, malgré les nombreuses conférences et études qui ont porté sur la question depuis les années 1970. Plusieurs autorités américaines, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et d'autres intervenants rappellent constamment que la pollution de l'air intérieur représente l'une des plus graves menaces pour la santé.

Aux États-Unis, on estime que la pollution intérieure est à l'origine, chaque année, de milliers de décès causés par le cancer et de centaines de milliers de cas de problèmes respiratoires. En outre, des milliers d'enfants présentent des concentrations élevées de plomb dans le sang par suite d'une exposition aux polluants intérieurs.

Au Canada, le problème a largement été créé par l'absence de structures claires ou de stratégies nationales concernant les environnements intérieurs. Comparativement aux questions d'environnement, la politique gouvernementale visant les milieux intérieurs est limitée et fragmentée.

Pour s'attaquer à ce problème, l'organisme *Pollution Probe* a lancé une initiative appelée *Environnements intérieurs sains* de concert avec un grand nombre d'intervenants des secteurs public et privé et d'organismes non gouvernementaux. *Environnements intérieurs sains* est formé de 12 parrains et de 30 partenaires qui s'intéressent à l'élaboration d'une stratégie complète mettant à contribution un large éventail d'intervenants qui ont pour but de créer des bâtiments sains et de préserver ceux qui le sont déjà durant la période 2002-2020.

Environnements intérieurs sains
Parrains et comité consultatif

SCHL*
Santé Canada*
Ressources naturelles Canada*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*
Institut canadien du tapis*
Forbo Resilients*
Interface Flooring Inc.*
La Brasserie Molson
Nike*
Venmar Ventilation*
Pollution Probe
Cullbridge Marketing and Communications

* = Membre du comité consultatif

En trois ans, soit de 1999 à 2001, *Pollution Probe* et *Environnements intérieurs sains* ont :

- réuni pour la première fois divers éléments de la question du milieu intérieur, à savoir les aspects juridiques, les règles de l'art et les possibilités de commercialisation de produits et de services, dans un rapport intitulé *Achieving Healthy Indoor Environments: A Review of Canadian Options;*

63018

SCHL CMHC
AU COEUR DE L'HABITATION
Canada

- ébauché, aux fins de discussion, une stratégie nationale interpellant un large éventail d'intervenants;
- mis sur pied un forum de discussion et un système de consultation en ligne;
- animé trois forums d'une journée à Vancouver, Toronto et Halifax auxquels 160 intervenants ont participé;
- révisé la stratégie provisoire et formulé des mesures à prendre à partir de commentaires entendus lors des forums.

Le rapport de janvier 2002 de *Pollution Probe* intitulé *Healthy Indoors: Achieving Healthy Indoor Environments in Canada* est l'aboutissement d'un processus de trois ans. Il ébauche une stratégie nationale complète comportant cinq objectifs et 15 mesures destinés à favoriser l'assainissement des milieux intérieurs au Canada.

Obstacles et occasions

Obstacles

Le résumé suivant, relatif aux facteurs qui nuisent à l'amélioration des environnements intérieurs, est fondé sur le premier rapport de *Pollution Probe* intitulé *Achieving Healthy Indoor Environments* et sur les commentaires des membres d'*Environnements intérieurs sains* qui ont pris part au processus de consultation. S'ils s'entendent généralement sur les obstacles observés, les participants ne leur accordent pas tous la même priorité.

- *Réglementation et politique gouvernementale* — Sauf dans le cas de la santé et de la sécurité au travail, aucun organisme n'a le mandat de réglementer les problèmes concernant les environnements intérieurs, de les corriger ou de s'imposer comme leader dans ce domaine.
- *Lignes de conduite sur la qualité de l'air intérieur des résidences* — Les lignes de conduite du Canada ne sont peut-être pas suffisantes pour protéger les populations sensibles comme les enfants et les personnes âgées, et elles n'ont pas été mises au diapason des normes d'autres pays. À titre d'exemple, le seuil acceptable au Canada pour le radon est cinq fois plus élevé que la norme américaine.
- *Codes du bâtiment* — Ces derniers ne sont pas très spécifiques quant aux façons d'éviter les problèmes propres au milieu intérieur, quoique l'adoption de codes de performance permettra d'appliquer de nouvelles façons de faire.
- *Maisons existantes* — Il semble que les propriétaires qui rénovent leur maison songent rarement à inclure des mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique ou la qualité du milieu intérieur.
- *Sensibilisation limitée* — La pollution de l'air continue d'être perçue comme un problème d'extérieur, alors que nous passons le plus clair de notre temps à l'intérieur.
- *Fragmentation de l'industrie* — Les clients potentiels connaissent mal la gamme croissante de produits et de services offerts pour favoriser un milieu intérieur de qualité, et ceux-ci ont tendance à se méfier de ces nouveautés compte tenu du fait qu'elles sont proposées par des entreprises qui, pour la plupart, sont relativement jeunes et petites.
- *Recherche* — Bien que le Canada soit à l'avant-garde dans le domaine de la recherche sur la science du bâtiment, nous avons encore beaucoup à apprendre, surtout en ce qui concerne le lien entre les environnements intérieurs et la santé humaine. Le déclin des recherches bénéficiant de fonds publics et une importance accrue accordée aux questions de santé très en vue liées au milieu extérieur militent contre un accroissement des efforts de recherche au sujet des répercussions du milieu intérieur sur le bien-être des occupants.
- *Étiquetage des produits* — Les fabricants de produits du bâtiment destinés aux consommateurs nord-américains sont essentiellement exemptés de l'obligation d'indiquer leurs constituants afin de protéger leurs secrets industriels et leurs droits exclusifs. Les acheteurs ne peuvent donc pas prendre de décisions éclairées.
- *Pauvreté : le statut culturel* — Les personnes à faible revenu ont tendance à vivre dans des maisons âgées ou des logements à loyer modique où elles sont exposées à des concentrations de contaminants chimiques et biologiques plus élevées que la normale. Les populations autochtones sont particulièrement affectées par les mauvaises conditions d'habitation, et les enfants des Premières nations souffrent plus souvent de troubles respiratoires et d'autres problèmes de santé que les enfants des autres populations.

Occasions

Pour transformer les obstacles en occasions, il faudra pouvoir compter sur l'appui des pouvoirs publics, une réglementation fondée sur la performance, des ententes volontaires et un engagement de la part de nombreux

particuliers et organismes. Telles sont les intentions de *Environnements intérieurs sains* : réunir des organisations engagées afin de repérer les occasions, les ressources et les instruments de politique publique requis pour assainir les environnements intérieurs au Canada.

Les consultations ont mis en lumière l'urgence d'améliorer la communication et la coordination parmi les organismes et les particuliers qui s'intéressent à l'assainissement des environnements intérieurs au Canada. De nombreux groupes et organismes se sont joints séparément à des programmes redondants. C'est pourquoi *Pollution Probe* propose la création d'un secrétariat sur le milieu intérieur, qu'il nomme « *Partenariat pour des environnements intérieurs sains* » dans son rapport, dans le but de sensibiliser les gens à ce problème, de coordonner les activités dans ce domaine et d'accroître le nombre d'organismes et de particuliers œuvrant pour assainir les milieux intérieurs. Ce secrétariat serait aussi responsable de surveiller et de signaler les progrès, en plus de faire rapport sur les activités des ministères et organismes du gouvernement tels que Santé Canada, la SCHL et Ressources naturelles Canada (RNCan).

Objectifs et mesures recommandés

Les consultations et le forum organisés par *Environnements intérieurs sains* ont fait ressortir des priorités clés relatives à la question du milieu intérieur, lesquelles s'articulent autour de cinq grands axes. Le rapport explique chaque mesure, fournit un plan de mise en œuvre, nomme les participants, propose un calendrier, indique qui est responsable de la surveillance et comment la performance sera rapportée.

Objectif 1

Réaliser des gains importants au chapitre de la santé et mieux informer les professionnels :

- *Mesure 1* — Santé Canada pourrait coordonner les activités fédérales et provinciales ayant trait à l'environnement intérieur.
- *Mesure 2* — Le gouvernement fédéral, par l'entremise de Santé Canada, pourrait établir un programme de recherche intégré sur le milieu intérieur.
- *Mesure 3* — Santé Canada pourrait revoir et, au besoin, réviser ses Directives d'exposition concernant la qualité de l'air intérieur des résidences.
- *Mesure 4* — Santé Canada pourrait revoir et, au besoin, réviser sa ligne directrice actuelle visant l'exposition au radon.
- *Mesure 5* — Le *Partenariat pour des environnements intérieurs sains* pourrait coordonner la création et la mise en œuvre d'initiatives destinées à sensibiliser et à informer les professionnels de la santé.

Objectifs 2 et 3

Promouvoir la conception de bâtiments plus sains, tant en construction qu'en rénovation, et stimuler une action d'envergure nationale devant contribuer à améliorer et à préserver la santé des occupants dans les structures existantes :

- *Mesure 6* — Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la SCHL, pourrait promouvoir la formation d'équipes de projet intégrées ainsi que l'adoption de pratiques exemplaires devant permettre d'assainir les environnements intérieurs.
- *Mesure 7* — Santé Canada pourrait faire appel à des spécialistes de la comptabilité afin d'étudier, de mettre au point et, finalement, d'appliquer des méthodes de mesure destinées à chiffrer et à démontrer les coûts et les avantages des environnements intérieurs sains.
- *Mesure 8* — Le gouvernement fédéral, par le biais d'Industrie Canada, pourrait concevoir et appliquer une politique appuyant des initiatives volontaires connexes.
- *Mesure 9* — RNCan pourrait élaborer et promouvoir des objectifs de performance pour les éléments du bâtiment, de même que des systèmes et des normes de cotation.
- *Mesure 10* — Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la SCHL et de RNCan, pourrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale destinée à améliorer la qualité des environnements intérieurs et l'efficacité énergétique des bâtiments existants.

Objectif 4

Créer et utiliser des technologies, des produits et des matériaux innovants et sains :

- *Mesure 11* — Le gouvernement fédéral, par l'entremise de Santé Canada et de la SCHL, pourrait se charger de promouvoir la mise au point et l'utilisation de produits peu émissifs.
- *Mesure 12* — Le gouvernement fédéral, grâce à Industrie Canada, pourrait promouvoir la mise au point et l'utilisation de technologies de surveillance et de contrôle.

Objectif 5

Inciter les gens à se préoccuper de leur santé et sensibiliser les consommateurs :

- *Mesure 13* — Le gouvernement fédéral, en collaboration avec le *Partenariat pour des environnements intérieurs sains*, consolidera les efforts d'information s'adressant aux professionnels et les désignations pour les spécialistes du bâtiment et de l'entretien.

- *Mesure 14* — Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Santé Canada et en collaboration avec les provinces et les intervenants appropriés, va concevoir et promouvoir des campagnes destinées aux enfants et aux écoles.

- *Mesure 15* — Le *Partenariat pour des environnements intérieurs sains* va créer et mettre en place une campagne soutenue et élargie de marketing social à propos de la qualité des environnements intérieurs.

Conclusions

Environnements intérieurs sains présente une stratégie et des propositions ambitieuses afin de s'attaquer aux problèmes des environnements intérieurs au Canada. Pour maintenir la vitesse de croisière du processus, *Pollution Probe* suggère de créer un secrétariat, le *Partenariat pour des environnements intérieurs sains*, formé de gens de l'industrie, d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux afin de coordonner les activités dans ce secteur. Ce partenariat aurait d'abord pour tâche de passer en revue les mesures proposées, d'établir les priorités et d'élaborer les stratégies de mise en œuvre ainsi que les mesures de la performance. Il devrait également surveiller les résultats obtenus et superviser la mise en place de nouvelles mesures correctives qui feraient avancer le processus.

Quiconque serait intéressé à suivre les progrès de l'initiative ou à formuler des suggestions de mesures ou des solutions additionnelles est invité à visiter le site Web de l'organisme à www.healthyindoors.com.

Directeur de projet : Thomas Green, recherchiste principal, SCHL

Rapport de recherche : *Revue des options canadiennes favorisant un environnement intérieur sain*, 2000 et *Environnements intérieurs sains : pour assainir les milieux intérieurs au Canada*, 2002

On peut obtenir un exemplaire de l'un ou l'autre de ces rapports par l'entremise de Pollution Probe en composant le (416) 926-1907

Consultants : Ian Morton, Pollution Probe et Jay Kassirer, Cullbridge™ Marketing and Communications

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.cmhc-schl.gc.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La SCHL se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.